



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Jeudi 18 novembre 2010 à 20h.
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20 h 00.

Présidence: M. Jean-Michel Barbey, Président du Conseil communal.

Appel: 64 membres présents lors de l'appel.

8 personnes excusées:

Mmes et MM. Aladino Filippi, Philippe Chevalley, Amédée Genton, Olivier Genton, Jacques Neiryck, Marie-Anne Palanca, Jean-Luc Roggo, Francesco Volpi.

2 personnes arrivent plus tard, MM. Michel Miéville, Philippe Turin.

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 15 octobre 2010.
3. **Préavis No 21/2010**
Entente intercommunale Crissier – Ecublens – St-Sulpice Chalet Les Alouettes – Morgins – Assainissement énergétique – Demande de crédit.
Commission ad hoc, le 3 novembre 2010, à 19 h 30, Collège du Pontet, bâtiment Mercure, salle audiovisuelle.
Commission des finances selon plan des séances du 2ème semestre 2010.
4. **Préavis No 23/2010**
Route cantonale RC.1a – Requalification du tronçon avenue Forel – carrefour Pré-Fleuri – Installation d'un éclairage public – Demande de crédit.
Commission ad hoc, le 2 novembre 2010, à 18 h 30 aux Esserts, salle des conférences.
Commission des finances selon le plan des séances du 2ème semestre 2010.

5. **Préavis No 24/2010**

Immeuble Route du Bois 2-4 – Assainissement énergétique de l'enveloppe -
Demande de crédit.

Commission ad hoc, le 8 novembre 2010, à 20 h, au Motty, salle des conférences.

Commission des finances selon le plan des séances du 2ème semestre 2010.

6. Résultat de l'étude sur le fonctionnement de l'administration communale, présentation par Mme Katia Horber-Papazian de l'IDHEAP.
7. Communications municipales.
8. Divers et propositions individuelles

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, M. le Secrétaire suppléant, notre Huissier suppléant, le technicien et le public, M. le Président communique à l'assemblée les informations suivantes:

Au chapitre de la correspondance, M. le Président nous lit la lettre de démission de M. Philippe Ecoffey. Cette lettre figure en annexe no 1 du présent PV.

Au chapitre des représentations, M. le Président a représenté le Conseil le 1^{er} novembre à la soirée de réception des jeunes citoyens et des nouveaux bourgeois de la commune.

Au chapitre des manifestations à venir, M. le Président nous rappelle :

- 28 novembre le loto des sociétés Echo des campagnes et Tir sportif à 14h à la salle polyvalente de l'EPFL.
- 3 décembre prochain **Conseil communal à 19h** suivi du repas de fin d'année.

Pendant la lecture des Communications présidentielles MM. Turin et Miéville rejoignent les rangs du Conseil. **L'effectif passe à 66 Conseillers présents.**

POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Président nous annonce une modification de l'ordre du jour en raison d'une Assermentation dans le groupe ACDE suite à la démission de M. Philippe Ecoffey. Les points 1 et 2 sont inchangés, le point 3 devient Assermentation et les points suivants sont décalés avec un point 9 en supplément.

M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour. Elle n'est pas demandée et **l'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.**

POINT 2. APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 15 OCTOBRE 2010.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. Le PV est accepté à l'unanimité.

Il remercie M. le Secrétaire pour son travail de rédaction.

POINT 3. ASSERMENTATION.

Pour faire suite à la démission de M. Philippe Ecoffey et du fait du renoncement du premier« viennent ensuite », le bureau a reçu la proposition de nommer **M. Miguel Antonino, membre du groupe ACDE.** Cette proposition a été formulée conformément à l'article 66 de la loi sur les exercices politiques. Afin de procéder à l'Assermentation, **M. le Président** prie

M. Antonino de bien vouloir s'approcher du podium et demande à l'Assemblée de bien vouloir se lever.

Après la lecture du Serment, **M. Miguel Antonino est assermenté** et rejoint ainsi les rangs du Conseil communal. Les applaudissements de l'Assemblée saluent cette assermentation.

L'effectif passe alors à 67 Conseillers présents.

POINT 4. PREAVIS NO 21/2010 Entente intercommunale Crissier - Ecublens - St-Sulpice, Chalet les Alouettes – Morgins - Assainissement énergétique, demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Pascal Conti.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Jean-Louis Radice.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du Secrétaire, ils sont également en ligne sur le site ecublens.ch).

Le rapport de la Commission ad hoc propose un amendement, aussi **M. le Président** nous relit l'amendement et demande si 5 personnes de l'Assemblée soutiennent cet amendement. C'est le cas aussi **M. le Président** ouvre la discussion sur l'amendement.

M. Aitor Ibarrola aimerait connaître l'avis de la Municipalité concernant cet amendement, du fait qu'il s'agit d'un préavis intercommunal.

Mme Pascale Manzini, Municipale nous informe que cet amendement a été fait en commun par les 3 Commissions.

M. Pascal Conti rappelle que son rapport a été transmis aux Commissions des 2 autres communes et que c'est avec l'accord des 3 communes que cet amendement est présenté.

M. le Président poursuit la discussion sur l'amendement, elle n'est plus demandée, elle est close. Au vote **l'amendement est accepté** à une large majorité, il y a 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis.

M. José Birbaum demande la parole. Son intervention est relatée ci-dessous dans son intégralité.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Vous vous en souvenez probablement, le budget de l'entente intercommunale de Crissier Ecublens St-Sulpice concernant le chalet des Alouettes a fait l'objet d'une longue discussion lors du budget 2009 sauf erreur.

La commission des finances contestait la répartition des charges entre les communes, ainsi que la répartition interne entre les charges d'exploitation et charges immobilières.

Il était notamment ressorti des discussions que les charges d'exploitation devraient être grevées d'un loyer interne suffisant pour permettre la constitution d'un fonds de rénovation qui assure, le moment venu, le financement des travaux à effectuer sur l'immeuble. Cette démarche découle d'une logique que chacun peut comprendre, et j'ai en souvenir que notre municipale en charge du dossier avait assuré le conseil qu'elle allait réexaminer ce point.

Abstraction faite de quelques adaptations quasi insignifiantes dans la répartition entre charges d'exploitation et charges immobilières, il faut bien admettre que rien n'a changé de manière significative depuis lors.

Une prise en compte d'un loyer interne réaliste « fonds de rénovation » aurait à mes yeux deux conséquences notables.

La première réside dans le fait que notre commune d'Ecublens participe à concurrence de 53% aux coûts immobiliers, mais en proportion de l'utilisation effective pour les coûts d'exploitation. Pour 2011, notre participation n'est prévue qu'à concurrence de 43%. La contribution financière d'Ecublens est par conséquent sur-proportionnée.

La deuxième conséquence, à mon avis encore plus importante, est le manque de visibilité du coût d'exploitation effectif du chalet pour les 3 communes.

Avec les 350/m CHF d'investissements effectués entre 2004 et 2005, et les 1'200/m CHF qui sont demandés aujourd'hui, il s'agit d'investissements de 1'550/m CHF. Nous pouvons admettre qu'ils seront suffisants pour couvrir une période de 10 ans. Il me paraît donc raisonnable d'estimer à 150/m le loyer interne supplémentaire qui devrait être comptabilisé.

Et nous pouvons ainsi mieux observer dans quels abysses nous plongeons. En effet, si l'on rajoute ce loyer interne de 150/m aux coûts de 730/m prévus dans le prochain budget 2011, nous arrivons à un total de 880/m par année, pour les 3 communes.

Au budget 2011, il est planifié 6000 jours écoliers ou vacanciers au total, ce qui correspond à un coût d'exploitation de 145 CHF par jour et par enfant, à charge des communes.

Pour comparaison avec une chambre d'hôtel à deux lits, nous sommes à 290 CHF la chambre par jour, soit un prix sensiblement plus élevé que de nombreux hôtels de haut standing en montagne. Et ceci s'entend après encaissement de la participation des parents.

Le préavis de ce soir porte sur des transformations assez lourdes. Il est bien sûr logique que la commune entretienne ses immeubles correctement, ce qui est probablement le cas ici comme le relève la commission ad-hoc.

Je suis bien conscient que le train est lancé, que des travaux sont nécessaires si l'on veut continuer à exploiter l'immeuble dans des conditions acceptables, et qu'il s'agit d'un préavis intercommunal. Il est donc délicat de le refuser. Néanmoins, je me demande à quel moment nous aurons le courage de remettre en question la fuite en avant du coût d'exploitation du chalet les Alouettes que nous subissons depuis plusieurs années. L'occasion eut pourtant été bonne, avant ces travaux importants, de

se poser la question sur le futur de l'exploitation de ce chalet, et sur les alternatives éventuelles.

Je regrette beaucoup cette passivité et dans ce contexte, je m'abstiendrai à ce vote ce soir.

* * * * *

M. Christophe Cartier souhaite un complément d'information de la part de la Municipalité. Au point 7, devis général il est noté au CFC 291, Honoraires architecte (phase exécution) et il nous dit qu'il n'a à aucun moment vu dans ce préavis la phase d'étude que généralement on introduit toujours dans un tel préavis. Sa question est la suivante : à combien s'élève la phase d'honoraires d'architecte au niveau des études ?

Mme Pascale Manzini, Municipale répond qu'effectivement il y avait des honoraires payés en 2009 d'un montant de Fr. 30'000.- par rapport à l'étude analyse thermique. Les honoraires totaux s'élèvent à Fr. 130'000.- avec l'étude comprise. Si on déduit les Fr. 30'000.- payés en 2009 on retrouve ce montant de Fr. 100'000.- sous CFC 291.

M. Christophe Cartier a encore une question, pourquoi les Fr. 30'000.- n'ont pas été intégrés dans ce préavis. Il nous dit qu'on verra dans un autre préavis qui sera voté ce soir et qui est dans un même ordre de grandeur au niveau des coûts et qui semblerait coûte sensiblement moins cher que celui-ci.

Mme Pascale Manzini, Municipale répond que les Fr. 30'000.- correspondent aux études faites en 2009 et nous rappelle qu'on ne peut pas commander un travail et ne pas le payer dans l'année où le travail est fait. Il s'agissait d'une étude complète de tout l'état du Chalet, c'est une étude Epiqr complète.

M. Michel Miéville nous rappelle que nous venons d'accepter un amendement pour une meilleure isolation de la toiture du bâtiment alors que la Municipalité a pour la 4^{ème} fois renoncé à des panneaux thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire. De la part d'une Municipalité se disant avec une tendance écologique et qui renonce à une telle production de chaleur est très regrettable.

M. Eric Poget a une question à la Municipalité. Est-ce qu'il a été prévu de demander un subside dans le fonds commun de la Commune d'Ecublens pour tout ce qui concerne le développement durable ?

Mme Pascale Manzini, Municipale répond qu'il est difficile d'utiliser ce fonds puisque ce préavis concerne 3 communes et que les autres communes n'ont pas forcément un même fonds.

M. Eric Poget rappelle que dans le règlement du développement durable il n'est mis nulle part que nous devons être 100% propriétaire et pourquoi ne prendrions nous pas dans ce fonds pour notre pourcentage.

Mme Pascale Manzini, Municipale répond que ceci est en discussion en Municipalité, est-ce qu'on va utiliser l'argent de ce fonds pour des bâtiments qui sont communaux. Jusqu'à maintenant la Municipalité se demande s'il faut utiliser ce fonds pour favoriser la population ou pour nos propres bâtiments communaux. Si le Conseil décide qu'il faut utiliser ce fonds pour des bâtiments communaux, alors ce sera fait.

M. Eric Poget nous rappelle que jusqu'à preuve du contraire, ce fonds ce n'est pas la Commune qui le met à disposition vu que c'est de l'argent qui est pris sur ce que tout le monde paie, donc il ne voit pas où se trouve le problème.

Madame Pascale Manzini, Municipale répond qu'il y a un règlement.

M. Eric Poget dit que dans le règlement ce n'est mis à nulle part que la Commune n'a pas le droit.

Mme Pascale Manzini, Municipale répond qu'à ce moment là on prend dans ce fonds pour tous les bâtiments qu'on va rénover énergétiquement. Elle nous dit que là il y a un choix politique à faire.

M. Eric Poget pose la question de savoir à quoi sert ce fonds, quand on aura 3 mios dedans et qu'on ne saura pas quoi en faire on le laissera comme ça !

M. Christian Maeder, Municipal nous rappelle que le règlement du fonds communal pour le développement durable et qui est alimenté par des contributions de nos concitoyens nous rapporte environ Fr. 140'000.- Il nous rappelle que pour l'instant la Municipalité n'a pas encore pris de position vraiment claire quant à savoir si elle allait oui ou non utiliser le fonds pour des objets communaux. La Municipalité part du principe qu'elle souhaite plutôt inciter nos concitoyens à utiliser cette possibilité de financement. Pour l'instant il peut répondre que dans

le cadre de ce préavis il n'est pas proposé de prélèvement sur le fonds communal mais cela ne veut pas dire que dans de prochains préavis et à la prochaine occasion la Municipalité ne proposera pas un financement par ce fonds. Bien évidemment si le Conseil souhaite qu'une participation soit prise dans ce fonds pour ce préavis afin de réduire la participation communale d'Ecublens c'est possible.

M. Charles Karlen comprend que la Municipalité n'ait pas encore fait le choix d'utiliser ou non ce fonds pour des objets communaux, mais il réfute l'argument de dire que si on l'utilise pour des fonds communaux ce n'est pas le reste de la population qui en profite. Les biens communaux appartiennent à tout le monde et que le meilleur moyen d'utiliser ce fond pour que tout le monde puisse en bénéficier ce n'est pas forcément de subventionner un projet à gauche ou à droite mais c'est de subventionner des biens communaux. Ne pas subventionner certains projets privés et privilégier des biens collectifs cela permet de réduire le budget de la Commune et de faire ainsi profiter tous les contribuables.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale comprend fort bien les arguments évoqués par les différents Conseillers communaux. Elle tient toutefois à rappeler que ce fond n'est pas fait pour faire baisser la facture de la Commune ou la facture des citoyens mais plutôt pour inciter les privés en particulier à faire certains travaux sur leurs bâtiments qui vont ensuite économiser du chauffage et réduire la pollution. La Municipalité souhaiterait plutôt garder ce fonds pour dans le futur inciter les citoyens à prendre des mesures, faire des analyses de leurs bâtiments et par la suite comprendre qu'en faisant telle ou telle chose ils pourraient économiser de l'argent et peut être aussi moins polluer.

M. Jean-Pierre Müller rappelle que nous sommes devant un préavis qui propose la rénovation d'un chalet. Nous sommes propriétaire de ce chalet pour 53% et malheureusement les élèves d'Ecublens qui profitent de ce chalet ne représentent que 43%. Il trouve qu'aujourd'hui il y a un message clair à donner à notre Municipalité qui doit le retransmettre au niveau des écoles, si ce soir on vote ce crédit pour la rénovation de ce chalet il faudra l'utiliser pour les 53% dont nous sommes propriétaires et ne pas trouver d'excuses concernant sa non occupation.

Madame Pascale Manzini, Municipale souhaitait aussi répondre à M. Birbaum au sujet de son intervention par rapport au pourcentage. Ce pourcentage qui a été donné c'est le pourcentage du budget 2011. Le budget 2011 est atypique puisqu'il se base sur 27 semaines d'occupation du chalet. Il a été prévu un arrêt de 17 semaines pour les travaux. Si on regarde les années précédentes on voit qu'on se situe à 50% et pas plus bas. Elle rappelle qu'il peut aussi y avoir des semaines attribuées à Ecublens et qui ne seront pas occupées, pour exemple la semaine de l'ascension. Il ne faut pas se baser sur l'année 2011 pour faire le raisonnement concernant l'occupation, de plus pour l'année 2010 les dates étaient bien prévues mais le neuro-virus a modifié la statistique. Elle rappelle qu'elle porte le souci de cette répartition et que ce souci est partagé par le directeur des écoles et que ce souci est respecté.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous lit les conclusions du préavis tel qu'amendé.

Au vote, **le préavis 21/2010 tel qu'amendé est accepté à une large majorité**, il y a 1 avis contraire et 7 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N°21/2010 ;
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE
après amendement

1. d'approuver le projet d'assainissement énergétique du chalet "Les Alouettes" à Morgins;

2. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 633'000.--** (six cent trente trois mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine financier, dans le compte n° 9120.20 "Participation à l'Entente - Chalet Les Alouettes".

Cette dépense ajoutée à la valeur comptable actuelle restera bien inférieure à la valeur vénale de la participation à l'Entente intercommunale, elle ne sera pas amortie, conformément à l'art. 26 du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

La teneur de l'amendement se trouve sous le point 2 des conclusions, il s'agit de remplacer la phrase existante par : d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de Fr. 648'000.-- (six cent quarante huit mille francs) pour sa réalisation, cette augmentation de Fr. 15'000.-- sera utilisée pour augmenter l'épaisseur d'isolation sur le toit, cette épaisseur correspondrait aux normes de la Classe B.

Mme Pascale Manzini, Municipale tient à remercier au nom de tous les enfants qui profitent du chalet pour l'acceptation de ce préavis.

POINT 5 – PREAVIS NO. 23/2010 Route cantonale RC 1a – Requalification du tronçon Avenue Forel- carrefour Pré-Fleuri- Installation d'un éclairage public- Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Alberto Perez

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Jean-Louis Radice.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du Secrétaire, ils sont également en ligne sur le site ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Claude Merminod dit d'emblée qu'il ne votera pas contre ce préavis qui est bien et qui est en faveur de la Commune. Il a toutefois une question à notre Municipalité. Que se passerait-il au point de vue juridique en cas de refus d'un tel préavis pour le futur ?

M. Pierre Kaelin, Syndic nous explique que si l'organe législatif devait refuser ce préavis, la Municipalité devrait transmettre cette décision au Canton qui devrait peut-être reconsidérer cette phase d'éclairage.

M. Alberto Perez souhaite rebondir sur ce qui a été dit par M. Merminod et il se demande dans quelle mesure légalement l'éclairage d'une route cantonale est une obligation ?

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'il n'y a pas d'obligation. Cela est fait pour des raisons de sécurité.

M. Christian Maeder, Municipal nous rappelle que nous n'allons pas implanter un nouvel éclairage, nous sommes en phase de requalification de la RC 1 et nous allons changer un éclairage existant. On va être gagnants car aujourd'hui nous avons beaucoup plus de candélabres que ceux qui vont être implantés à l'avenir, on sera non seulement gagnants en terme de quantité de points lumineux à poser mais également en terme de répartition entre Ecublens et St-Sulpice. Il nous invite à soutenir ce préavis et de ne pas le remettre en question.

M. Germain Schaffner nous dit que depuis qu'il y a le projet de requalification de la RC 1 il a entendu des bruits plus ou moins insistants qui disent que la route pourrait être déclassifiée en route communale. Il pose 2 questions à la Municipalité, la première est de savoir où en est l'état des tractations concernant cette déclassification de la route et la 2^{ème} est-ce que la Commune a quelque chose à dire à ce sujet.

M. Christian Maeder, Municipal répond que la Municipalité depuis des années a été soucieuse de ne pas se retrouver avec la RC 1 à charge tout comme on a pu le vivre avec le Tir Fédéral et la Municipalité a écrit il y a plus d'une année au Conseil d'Etat de façon à garantir le principe qui était de dire que la RC 1 après requalification ne serait en tous les cas pas remise à la Commune d'Ecublens ou à la Commune de St-Sulpice selon la territorialité. Il y a une réponse du Conseil d'Etat qui dit qu'il n'y aura pas de remise de la route RC 1 aux Communes jusqu'à nouvelle loi. Le jour où la loi sur les routes sera révisée il faudra que nous

soyons attentifs à la façon dont cette loi va être révisée et que nous compterons sur nos députés qui sont actifs et qui sont ici ce soir pour défendre l'avis et l'intérêt des Communes pour ces routes qui sont en périphérie de notre territoire. La Municipalité va maintenir sa volonté de ne pas la récupérer. Il y a une certitude c'est qu'à la fin de la reclassification elle ne sera en tous les cas pas remise à la Commune.

M. Michel Miéville remercie M. Maeder pour ses propos et nous dit qu'il fait partie de la Commission du Grand Conseil qui s'est penchée sur ce sujet. Dans les plans il est prévu de faire passer un jour un tram entre les 2 voies, donc ce serait étonnant que l'Etat nous remette cette route alors vu qu'elle a l'intention de faire passer un tram sur cette route jusqu'à Morges. Dans la discussion il a été dit que les SIE avaient repris 27 mâts d'éclairage et il ne voit pas dans le préavis la note de crédit de ces 27 mâts repris par les SIE. Sa question est de savoir si ces mâts seront revendus ou éliminés ?

M. Christian Maeder, Municipal n'a pas la réponse dans l'instant. Ce qu'il sait c'est que la signalisation qui était crochée sur ces mâts a été ramenée à Ecublens. Concernant les mâts il va se renseigner.

M. Christophe Cartier a quelques remarques concernant ce préavis. Le Canton considère cette route en et hors localité. Quand il voit les projets qui ont été faits par le Canton au niveau de l'éclairage, il s'aperçoit que l'éclairage est fortement réduit. Est-ce que l'on va faire une bonne économie ou une fausse économie ? A l'heure actuelle cette route cantonale était éclairée sur une bonne longueur, en voyant le projet qui nous est soumis dans ce projet d'éclairage on est en train de diminuer et de faire des trous noirs, alors que sur de nombreux cheminements piétonniers qui vont être créés ainsi que des cheminements vélos, tous ces débouchés vont devenir de véritables trous noirs. Il s'inquiète donc de cet éclairage et il pense à tous les vélos qui circulent la nuit sans phares. Il invite la Municipalité à ce qu'elle rende le Canton attentif à ce sujet et de prévoir déjà pour le futur un nouvel éclairage le long de cette route.

M. Aitor Ibarrola aimerait aller dans le sens de M. Cartier, il trouve que le projet de requalification de cette route est un beau projet et il se réjouit de l'emprunter. En revanche il trouve que le concept d'éclairage néglige un peu la sécurité des piétons et des vélos qui vont l'emprunter. Alors il pense que ce serait prudent d'imaginer de poser directement un tube dans la réalisation des travaux et qui permettrait ultérieurement, à moindre frais, d'équiper avec des éclairages à basse intensité des cheminements piétonniers et vélos.

M. Pierre Kaelin, Syndic nous répond que les SIE ont l'intelligence chaque fois qu'il y a des ouvertures de route de poser des tubes. Il trouve qu'il y a parfois 2 discours on parle parfois de pollution lumineuse, d'oiseaux qui ne peuvent plus dormir etc. Là, on parle d'une route cantonale et plus on urbanise cette route plus on a de chance qu'à un moment donné le Canton nous dise que cette route est totalement urbanisée, il y aura des transports publics donc il y aura de la population et des usagers qui vont l'utiliser de plus en plus. A ce moment là on a de fortes chances que cette route nous revienne. Il rappelle que sur cette RC1 il y a des pistes cyclables qui sont plus sécurisées. Il y aura aussi un chemin bucolique qui est déjà implanté dans l'EPFL, alors maintenant que l'on demande que cette route soit complètement éclairée, est-ce un bon calcul ? Bien sûr que chacun pense à la sécurité et tout le monde souhaite qu'il n'y ait pas d'accidents mais c'est aussi la responsabilité de chacun d'être prudent lorsqu'on emprunte des routes, dans l'arrière pays il y a des routes cantonales qui ne sont pas éclairées.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis. Au vote, **le préavis 23/2010 est accepté à la majorité**, il y a 7 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 23/2010 ;
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. D'accepter le projet d'éclairage public sur la RC1a – Requalification du tronçon av. Forel-carrefour Pré-Fleuri.
2. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de **Fr. 67'500.--** pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 431 "Eclairage public" et la nature 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n°431.5010.115 " RC1a – éclairage public - requalification du tronçon av. Forel-carrefour Pré-Fleuri ".

Cette dépense sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n°9282.11.

POINT 6. PREAVIS 24/2010. Immeuble Route du Bois 2-4 – Assainissement énergétique de l'enveloppe -Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Alain Blanchoud.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Jean-Louis Radice.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du Secrétaire, ils sont également en ligne sur le site ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Sylvie Pittet Blanchette demande la parole. Son intervention est relatée ci-dessous dans son intégralité.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le 8 novembre dernier, j'ai participé à ma première commission ad'hoc, je ne suis donc pas encore très familière avec les différentes procédures, mais mardi soir, lors de la préparation de ce conseil avec mon groupe, à l'écoute de mes commentaires, mes collègues m'ont conseillé de prendre la parole ce soir. En effet, j'ai été très surprise de recevoir, 2 jours après avoir tenu séance, le rapport du rapporteur en format pdf et déjà signé. Je comprends bien que les délais sont très courts et merci au rapporteur pour sa rapidité, mais il me semble qu'il est d'usage de laisser un temps de réflexion aux membres d'une commission pour faire part de leurs remarques éventuelles avant de boucler un rapport.

C'est pourquoi je souhaite ce soir apporter une précision à ce rapport qui me semble importante. La commission s'est également penchée sur la problématique de l'énergie solaire et a demandé à M. Meuter si une étude avait été réalisée à ce propos. Celui-ci a répondu par la négative.

Je vous remercie de votre attention.

* * * * *

M. Eric Poget a une question pour Mme Petoud Leuba. A la page 3 du préavis, au point 5 il est noté qu'une demande de subvention sera faite auprès du fonds communal pour le développement durable et pourtant il s'agit d'un bâtiment communal ?

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale répond qu'elle est heureuse que cette question soit posée. Oui, il y a eu discussion en Municipalité et elle rejoint ses 2 collègues car il a été dit qu'ils ne souhaitaient pas utiliser ce fonds pour des bâtiments communaux. Par contre dans ce cas précis il s'agit de locataires qui sont des citoyens de la Commune et qui financent également le fonds. C'est la raison pour laquelle la Municipalité va faire cette demande de

fonds. Ce fonds est composé d'une Commission qui va statuer et qui va se déterminer, mais il s'agit ici de locataires et de citoyens de la Commune.

M. Christophe Cartier a une question à la Municipalité sur la page 2/6 et il se réfère au préavis concernant le Chalet les Alouettes il est dit à la page 3/13 du préavis « en outre le nouveau projet tient compte de la version 2009 de la norme SIA 380/1, celle-ci présente des valeurs nettement plus sévères que la version en vigueur lors de l'analyse réalisée en mai 2008 ».

Est-ce que cette norme SIA a été prise en compte pour ce bâtiment et si non pourquoi ?

A la page 3/6 devis général, CFC 900, honoraires architecte, il est stipulé un montant de Fr. 92'000.- et Fr. 9'000.- pour un spécialiste. A la fin du tableau il est mentionné que le montant du crédit d'étude de Fr. 91'000 est intégré dans ce devis général. Ce montant de Fr. 91'000.- correspond au préavis 12/2010 que nous avons voté et qui devrait être déjà bouclé puisqu'on arrive au préavis de réalisation. Il ne comprend pas dans ce préavis le montant des honoraires architectes phase d'étude, combien ont-ils coûtés et architectes phase de réalisation combien vont-ils coûter ?

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale dit qu'elle va répondre à la 2^{ème} question. Les honoraires d'études du projet vont s'élever à Fr. 55'000.- et les honoraires pour la réalisation à Fr. 45'000.-. Il y a donc des honoraires d'architectes pour Fr. 92'000.- + TVA soit Fr. 100'000.-

M. Georges-Henri Chevallaz aimerait revenir sur l'intervention de Mme Pittet Blanchette. Il se dit étonné qu'il n'y ait pas de mention dans le préavis d'un chauffe-eau solaire et il a interpellé Mme Pittet Blanchette en séance de groupe à ce sujet. Il trouve regrettable la réponse qui a été donnée à ce sujet. Il pense que l'on devrait systématiquement avoir une étude un peu plus approfondie car il pense qu'il y a matière à faire un petit peu mieux avant de dire que cela ne vaut pas la peine. On part du fonds de développement durable, on dit que la Commune doit montrer l'exemple et il pense que ce bâtiment est bien situé pour montrer l'exemple. Il n'a pas de préjugés sur le fait que ça vaille la peine ou pas mais il pense que l'on ne peut pas simplement répondre que ça ne vaut pas la peine.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale ne voudrait pas refaire la longue intervention qu'avait faite M. Perez lors de l'approbation du crédit d'étude lors de la séance du 27 mai. Il avait longuement donné ses arguments car il avait aussi cette vision sur les panneaux solaires et l'eau chaude sanitaire. (PV Conseil du 27 mai 2010). Ce qu'elle peut nous dire ce soir c'est que la chaudière, comme cela a été dit, a 9ans. Elle n'est pas amortie, elle a un coût. L'implantation de l'immeuble n'est pas idéale, ce n'est pas impossible de mettre des panneaux solaires, bien sûr qu'on pourrait le faire. Ce n'est d'ailleurs pas l'objet du préavis. Par contre dans 10 ans lorsqu'il faudra imaginer de refaire la chaudière, la technologie aura certainement beaucoup évolué et à ce moment là on ne remettra certainement pas du mazout, on va penser à plein de choses avec ces nouvelles technologies qui vont arriver. Aujourd'hui, la demande est vraiment d'assainir ces façades, de remplacer les fenêtres. Il y a aussi des problèmes pour les locataires qui souffrent aujourd'hui du froid qui passe sous les fenêtres et sous les portes, il s'agit de leur apporter un confort à ce niveau là.

M. Christophe Cartier tient à remercier Mme Petoud Leuba pour ses réponses concernant les montants d'honoraires d'architectes. Au vu de la présentation de ce devis général, il souhaiterait que la Municipalité pour les prochains préavis qui seront présentés intègre bien les honoraires d'architectes études préalables et les mentionnent dans ce sens. Au sujet de la première question qu'il a posée, il espère que cette norme sera suivie.

M. Alain Blanchoud souhaiterait qu'on lui explique on a Fr. 130'000.- de crédit d'étude pour un bâtiment comme les Alouettes et pourquoi seulement Fr. 92'000.- pour la route du Bois 2-4 ? Il n'arrive pas à comprendre ces Fr. 40'000.- de différence.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale répond qu'il ne s'agit pas du tout du même objet. Un bâtiment comme la route du Bois est un bâtiment relativement simple, 4 façades et un seul bâtiment. Pour les Alouettes il y a tout de même 2 bâtiments, il y a beaucoup plus de travaux mais elle veut laisser sa collègue répondre.

Mme Pascale Manzini, Municipale répond que c'était un travail beaucoup plus important. L'entente a demandé un rapport d'analyse Epiqr et énergétique, donc un dossier beaucoup plus complet qui offre une vue d'ensemble sur les 2 chalets.

M. Christophe Cartier aimerait bien avoir l'avis de notre Syndic puisqu'il est dans le domaine architecture, les devis ne se calculent pas facilement, il y a des degrés de difficultés et il y a des analyses qui se font et il pense que M. Kaelin sera à même d'apporter des réponses.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'il y a une norme SIA, c'est la norme 102 pour le calcul des honoraires. Cela dépend des bureaux d'architecture et d'ingénieurs mais il y a toujours une base de discussion et ensuite par rapport à cette base de discussion on entre dans une phase

de négociations pour les rabais. Dans le privé on prend toujours cette base et ensuite au niveau du maître de l'ouvrage il y a des négociations qui peuvent atteindre jusqu'à 30% de rabais par rapport à cette norme mais cela dépend des bureaux.

M. Le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis.

Au vote **le Préavis 24/2010 est accepté à l'unanimité**, il y a 1 abstention.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal No 24/2010;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

3. d'approuver le projet d'assainissement énergétique de l'enveloppe de l'immeuble locatif sis route du Bois 2-4;
4. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 1'160'000.--** (un million cent soixante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine financier à l'actif du bilan, au compte n° 9123.17 "Immeuble route du Bois 2-4 – Assainissement énergétique de l'enveloppe".

Cette dépense sera amortie par un prélèvement de Fr. 408'401.45 dans le fonds de rénovation (cpte 9281.24). Le solde de l'investissement sera amorti en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'art. 26 du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Point 7. Résultat de l'étude sur le fonctionnement de l'administration communale, présentation par Mme Katia Horber-Papazian de l' IDHEAP.

Avant cette présentation, **M. le Président** propose une interruption de séance de 10 minutes, tout en rappelant que la séance du Conseil n'est pas terminée.

Départ de M. Michel Miéville à 21h35, l'effectif passe à 66 Conseillers présents.

Reprise de la séance il est 21h45

M. le Président nous rappelle que cette étude a été faite suite au Préavis 20/2009 qui avait été accepté à l'unanimité. Il passe la parole à M. le Syndic.

M. Pierre Kaelin, Syndic souhaite saluer Mme la Professeure Katia Horber-Papazian ici présente et son collaborateur M. Ehrler qui ont travaillé dans le cadre de cette étude du fonctionnement de l'administration de la Commune d'Ecublens. L'IDHEAP a travaillé en 3 phases, il y a eu des discussions avec tous les collaborateurs de la Commune, des discussions avec la Municipalité et il y a aussi les interviews que l'IDHEAP a eu auprès de la population. Il rappelle que c'est une synthèse, ce n'est pas le rapport dans son entier et il nous invite à prendre connaissance de ce rapport en passant la parole à Mme Katia Horber-Papazian.

A l'issue de la présentation de ce rapport et après les nombreux applaudissements qui ont salué cette présentation, M. le Syndic nous informe qu'il y aura une information dans le journal de la Commune et que prochainement nous pourrions trouver sur le site d'ecublens.ch ce rapport de synthèse.

M. le Président reprend le cours de la séance, il est 22h.15.

POINT 8 – COMMUNICATIONS MUNICIPALES.

M. le Président ouvre la discussion sur le point 1. – Révision de la clé de répartition des charges relatives à la station d'épuration de Bussigny.

M. Jean-Pierre Müller aimerait savoir au sujet de cette analyse si la charge polluante est prise en cause et pas seulement la quantité qui arrive de chacune des communes.

M. Christian Maeder, Municipal rappelle qu'il y a toujours ces 2 critères qui sont importants, à savoir la quantité d'eau qui parvient par bassins versants et aussi la qualité de cette eau, donc la charge polluante c'est toujours un critère qui est analysé et ces 2 critères sont les mêmes depuis de nombreuses années.

M. le Président poursuit avec le point 2 – Préavis No 10/2009 « Projet de création d'un giratoire, route de Vallaire-Verney-Montaney-Demande d'un crédit d'étude » adopté lors de la séance du Conseil communal du 4 juin 2009.

Mme Catherine Gauchoux remercie pour cette communication, elle souhaiterait connaître le délai concernant l'établissement du préavis qui va suivre.

M. Christian Maeder, Municipal répond que la Commune est en relation avec le Canton concernant la mise à l'enquête. Il y a des expropriations qui vont devoir se faire. M. Morano, chef de service, est en contact régulier et fait avancer le dossier. La Municipalité espère pouvoir présenter un préavis au plus tard avant l'été prochain de sorte que les travaux puissent encore démarrer en 2011.

M. le Président poursuit avec le point 3 – Gymnastrada 2011 – Quelques informations au sujet de cette manifestation.

La discussion n'est pas demandée.

M. le Président poursuit avec le point 4 – Demandeurs d'emploi et chômeurs.

M. Jean-Pierre Müller trouve ces tableaux très intéressants et bien documentés, il serait intéressé une fois de connaître dans les secteurs primaires, secondaires et tertiaires quelles sont les parts de pourcentage de chômeurs dans ces 3 domaines.

Mme Pascale Manzini, Municipale nous dit qu'elle va demander à l'ORP si c'est possible d'obtenir ces données et elle nous rendra réponse.

M. Aitor Ibarrola souhaite une précision sur le taux. S'agit-il du taux des chômeurs ou des demandeurs d'emplois.

M. Michel Farine, Municipal ne peut pas répondre immédiatement, il va se renseigner et ce sera précisé sur le prochain tableau.

M. le Président poursuit avec le point 5 – Population.

La discussion n'est pas demandée, elle est close sur les Communications municipales.

POINT 9 – DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Christophe Cartier souhaite demander à la Municipalité de bien vouloir lors de votations indiquer à l'extérieur de l'Hôtel de Ville du Motty où se trouve l'urne pour déposer les enveloppes, cela lui a été souvent demandé et cela pourrait rendre service aux nouveaux habitants.

Il se réfère ensuite au document reçu ce soir sur les tables « Ouest lausannois, bilan d'activités ».

A la page 2, il est mentionné sous comptes 2009 un montant de Fr. 459'687.- pour la rubrique totaux des communes, si on fait l'addition des sommes qui sont rapportées dessous on arrive à un total Fr. 476'701.- et ce montant est identique à celui indiqué pour le budget 2010. Il serait plus agréable que cet organisme nous fournisse des tableaux avec des chiffres justes. Merci de bien vouloir corriger.

M. Claude Masson souhaite intervenir au sujet de la réalisation de places de collecte des déchets – Quartier Ruchoz.

Son intervention avec les questions s'y rapportant figure en annexe : no 2 du présent PV.

M. Christian Maeder, Municipal, répond de la manière suivante.

Concernant une taxe qui serait une taxe à la poubelle ou au cornet, pour l'instant il n'y a pas de volonté municipale ni même de volonté intercommunale déclarée. Cette problématique de la taxation des déchets dépasse le cadre communal et le cadre régional. Il faudrait que cette décision vienne du Canton et ce n'est pas le cas pour le moment, le Grand Conseil ayant dit

que les communes doivent légiférer. Pour l'instant on peut dire qu'il n'y a pas de volonté d'introduire une taxe au sac poubelle à Ecublens. Les propositions qui sont faites par la Municipalité de rationaliser la prise en charge des déchets dans les rues et les différents quartiers vont dans le sens d'une diminution du nombre d'arrêts des camions, vont également dans le sens de plus de propretés par rapports aux déchets qui sont souvent entreposés à même le sol et également de pouvoir proposer à ces propriétaires des zones ou finalement les enclos seraient réalisés et entretenus par la Commune contre une prestation financière qui serait payée annuellement. Pour l'instant, ces discussions sont toujours en cours. Sept points de collectes ont été recensés dans cette zone du ch. des Clos, Dent'd'Oche, Ruchoz et Plantaz. L'idée du Service serait de pouvoir proposer cela à l'ensemble des petits propriétaires fonciers privés. Pourquoi commence-t-on avec cette zone plutôt qu'une autre, eh bien parce que la demande était partie de certains propriétaires qui habitent au ch. de Ruchoz et qui avait interpellé la Municipalité sur la gestion et la prise en charge des déchets. La Municipalité essaie de répondre à une demande d'un quartier, la Municipalité s'est rendue compte qu'on ne peut pas résoudre à un endroit sans toucher au quartier voisin ou à un groupe de maisons voisines et la vision s'est immédiatement élargie et à un moment donné elle a décidé de démarrer avec quelque chose et la Municipalité s'est arrêtée à ces rues sans prendre en compte l'Ormet. Mais la même réflexion est en train de se faire pour l'Ormet afin de trouver des endroits de zones de collectes communes à toutes les villas et où les propriétaires pourront amener leurs déchets. Ceux qui ne souhaiteront pas être signataires de ce genre de contrat de prestations auront le loisir de ne pas le faire mais alors on leur demandera de s'équiper d'un container et de venir l'amener aux points de collectes prévus dans leur quartier. D'autres zones villas sont également à l'étude par M. Meylan, adjoint de M. Morano. Concernant la date d'entrée en vigueur, il semblerait que la date du 1.1.2011 soit mission impossible parce qu'il faut maintenant que les différentes zones prévues obtiennent l'aval d'une majorité des propriétaires pour les mettre en place. Il pense que ce ne sera pas effectif au 1^{er} janvier mais qu'un contrat pourra être signé avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier et que la facturation sera faite sur le nombre de mois où réellement les places auront été mises à disposition.

M. le Président poursuit la discussion.

M. Daniel Sage souhaite déposer une motion qui s'intitule « **Subvention aux abonnements annuels de transports publics pour les écoliers et les jeunes d'Ecublens** ». La motion dans son intégralité figure en annexe no 3 du présent PV.

M. le Président ouvre la discussion sur cette motion.

M. Hans-Peter Guilbert trouve la motion de M. Sage intéressante mais aussi très complexe. Elle comporte 2 pages A4 et il n'arrive pas actuellement à ce faire une image face à la complexité de la motion. Le règlement dit que la motion peut être développée immédiatement ou reportée à la séance prochaine. Il demande que cette motion soit reportée afin de pouvoir mieux s'en imprégner et aussi de pouvoir en parler au sein des groupes, car cela mérite quelques réflexions.

M. Daniel Sage comprend bien cette intervention et il préfère aussi que les Conseillers votent en toute connaissance de cause et il pense que l'on peut tout à fait reporter cette discussion à la prochaine séance.

M. Jean-Louis Radice pense qu'il est important que cette motion soit déposée ce soir et figure au PV afin de pouvoir en prendre connaissance rapidement. Il ne nous cache pas que pour la prochaine séance il y a 1 préavis et le vote sur les budgets, c'est une séance particulièrement chargée.

M. Aitor Ibarrola se réfère au règlement et nous rappelle qu'elle devrait être à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. le Président pense que ce sera difficile pour la prochaine séance du fait qu'elle a lieu dans 2 semaines. Il demande si la prise en considération de la motion est maintenue ou retirée.

M. Aitor Ibarrola ne veut pas s'exprimer au nom de M. Sage mais au nom du PSIG la motion est maintenue.

M. le Président nous relit l'article 74 du règlement du Conseil.

M. Sage estime que cela nous reporte en février prochain, c'est trop loin et il maintient sa motion dans l'état.

M. Michele Mossi nous rappelle qu'il est possible de renvoyer cette motion à l'examen d'une Commission afin de pouvoir en discuter et ensuite de l'amener devant le Conseil lors d'une prochaine séance.

M. le Président propose de passer au vote.

M. Philippe Turin nous rappelle que si on forme une Commission c'est pour savoir si elle va être prise en considération ou pas. Ce n'est pas pour discuter la motion. Il est plutôt opposé à ce que l'on nomme une Commission pour savoir si cela vaut la peine ou pas. Personne ne peut contester le bien fondé de cette motion, la question est juste de savoir si on va la traiter maintenant ou plus tard.

M. Michele Mossi maintient sa demande de discuter cette motion au sein d'une Commission qui ensuite présentera son rapport et ce sera le Conseil qui décidera de la prise en considération ou pas. La demande c'est en fait de discuter en Commission l'application et l'applicabilité de cette motion et ensuite de recommander au Conseil de la transmettre ou pas en Municipalité.

M. le Président met au vote la proposition de M. Mossi.

Par 19 voix, ce qui correspond largement à 1/5 du quorum **cette motion est renvoyée à une Commission.**

M. le Président poursuit la discussion dans le cadre des « divers et propositions individuelles ».

M. Jean-Pierre Müller nous rappelle, comme l'a relevé le rapport IDHEAP tout à l'heure, que nous sommes très satisfaits du site internet de notre Commune sur lequel on peut trouver énormément de renseignements sans avoir à se déplacer. L'autre jour il a pu voir que le budget de l'ORPC a été mis en consultation et pour pouvoir consulter ce budget il faut se rendre à Crissier. Il ne comprend pas qu'à l'heure de l'informatique d'aujourd'hui il doive se rendre à Crissier pour prendre connaissance de ce budget, alors que ce serait tellement simple qu'il soit mis en ligne sur la Commune d'Ecublens ou au moins sur la Commune de Crissier.

M. Michel Farine, Municipal nous dit qu'il va faire le nécessaire pour que ce budget soit mis sur le site internet de la Commune.

M. François Massy, Municipal a été interpellé cette semaine à propos d'un cas d'un voyageur des TL. qui est monté à un arrêt de bus qui n'était pas équipé d'un automate à billets. Il s'est adressé au conducteur. Le conducteur lui a proposé de prendre un billet à l'arrêt suivant, c'est donc ce que le voyageur a fait mais le conducteur est reparti sans attendre que le voyageur remonte dans le bus. M. Massy est donc intervenu auprès de la direction des TL qui a confirmé que le conducteur avait enfreint le règlement mais que sans connaître la date, l'heure et la course empruntée il était impossible de retrouver le conducteur fautif. M. Massy a fait une première enquête et a constaté qu'il y avait quelques arrêts qui ne comportaient pas d'automates. Il n'y a aucune information à ces arrêts qui indiquent comment se comporter dans ces cas là. Il est donc à nouveau intervenu auprès des TL et il attend une réponse officielle. Il a surtout demandé aux TL de faire le nécessaire afin que ce genre d'incident ne se reproduise pas.

Mme Sylvie Pittet Blanchette souhaite déposer un vœu, celui-ci figure en annexe 4 du présent PV.

Mme Christiane Roy Blanchoud souhaite rebondir sur les propos de Mme Pittet Blanchette. Elle nous dit qu'elle est dans le monde du travail depuis fort longtemps et que même si l'annonce dit « on cherche un apprenti horticulteur » sans autres indications le patron reste maître de l'interview et va savoir d'un coup d'œil et après quelques phrases si ce futur apprenti possible correspond aux attentes. Quand on cherche quelqu'un pour le bureau et qu'on dit qu'il faut un bon niveau d'école cela lui paraît tout à fait normal. Quand on cherche un horticulteur le niveau scolaire peut être différent mais de toute manière, même si on ne mentionne pas de niveau dans l'annonce, elle peut nous assurer que le monde du patronat verra clair à notre place.

M. Georges Henri Chevallaz nous rappelle qu'il travaille à Mobicat et qu'il y a pas mal de jeunes qui n'ont pas forcément de très bon carnet scolaire, une fois qu'on les connaît et qu'on regarde la motivation pour certaines professions, beaucoup de patrons sont prêts à faire des exceptions pour des lacunes scolaires lorsqu'ils s'aperçoivent que les jeunes sont motivés. Bien sûr que s'ils veulent faire un apprentissage de commerce il faut évidemment bien connaître la rédaction en français. Il trouve qu'une phrase comme celle mentionnée dans l'offre d'emploi peut couper l'envie de postuler à bien des jeunes qui correspondraient à cette offre d'emploi.

M. Pierre Kaelin, Syndic voudrait rassurer Mme Pittet Blanchette. Lorsqu'on met une annonce pour des employés de commerce il y a un contact avec la direction des écoles et les postulants passent un petit test. Celui qui se sent motivé et même si on met une phrase qui dit très bon niveau scolaire permet au jeune de déjà pouvoir se juger. On invite ces jeunes, il y a un rendez-vous qui est fixé et tous ces jeunes sont convoqués. Hélas, il y a jusqu'à 30% de jeunes qui ne

viennent pas au rendez-vous et qui ne s'excusent pas. Lorsqu'on arrive dans le monde du travail c'est une nouvelle étape pour ces jeunes et il pense qu'ils ont tous leur chance. En tous les cas dans le cadre des employés de commerce, la Cheffe du personnel les convoque pour passer un test. Il est vrai qu'après on ne peut pas pousser un jeune qui aurait certaines difficultés à faire un apprentissage de commerce pour avoir un échec à la fin. C'est déjà arrivé, on en a eu, on a voulu donner la chance à certains jeunes et cela a fini par un échec. C'est donc peut être leur rendre service que de leur dire qu'il y a d'autres métiers. A Tolochenaz, la Fédération vaudoise des Entrepreneurs a chaque année des places d'apprentissage à disposition qu'elle n'arrive pas à compléter. L'orientation professionnelle doit aussi aider ces jeunes à s'orienter différemment. Mais il se veut rassurant et nous dit qu'ils ont tous leur chance et ceux qui font des bons tests. Pour l'horticulteur peut-être qu'effectivement il ne faut pas un niveau élevé, quoique malgré tout, il y a tout de même un apprentissage avec des cours à l'EPSIC qui demandent un certain niveau. Mais il nous dit qu'il prend bonne note de la remarque.

M. le Président informe Mme Pittet Blanchette que son vœu sera transmis à la Municipalité. Il nous rappelle le délai au 25 novembre pour les personnes qui n'auraient pas encore remis leur bulletin d'inscription pour le souper du Conseil du 3 décembre.

Arrivé au terme de l'ordre du jour, **M. le Président clôt la séance** en souhaitant à tous une bonne fin de soirée et avec un peu d'avance un excellent week-end.

Il est 23h00.

Ecublens, le 24 novembre 2010

Le Président

Le Secrétaire

Jean-Michel Barbey

Michel Häusermann

Annexes: mentionnées (4)